



COMPTE RENDU CAP REVISION EVALUTAION DU 28 JUIN 2021

La Commission Administrative Paritaire s'est réunie sous la présidence de M SISCO.

Après lecture de la déclaration liminaire, le président se félicite du système d'évaluation actuel qui fonctionne bien (...) puisque très peu de dossiers arrivent en CAPL, occultant ainsi la lourdeur du système décourageant grand nombre d'agents (cf notre déclaration liminaire).

L'ordre du jour est le suivant :

CORPS DES CONTRÔLEURS : GRADE DES CONTRÔLEURS 1ère Classe

Ordre du jour :

- Approbation du procès verbal de la CAPL n°2 du 23/06/20216 : examen des demandes de révision de l'évaluation des contrôleurs 1ère classe - année 2016 (gestion 2015)
- Examen des demandes de révision de l'évaluation des contrôleurs 1ère Classe - année 2021 (gestion 2020).
- 1 dossier à examiner :

Le président de la CAP a donné une suite favorable à cette demande en insistant toutefois sur le caractère annuel de la notation et en s'interrogeant sur le fait que ce dossier en soit arrivé là !

→ **Les élus CGT ont voté pour.**

CORPS DES CONTRÔLEURS : GRADE DES CONTRÔLEURS 2ème Classe

Ordre du jour :

- Approbation du procès verbal de la CAPL n°2 du 23/06/2016 : examen des demandes de révision de l'évaluation des contrôleurs 2ème classe - année 2016 (gestion 2015)
- Examen des demandes de révision de l'évaluation des contrôleurs 2ème Classe - année 2021 (gestion 2020).
- 1 dossier à examiner :

Le président de la CAP n'a pas donné satisfaction à cette demande, **les élus CGT ont donc voté contre.**

Au cours du débat, le directeur a insisté sur le fait qu'une certaine progressivité devait exister dans l'évolution du profil croix. Les qualités de l'agent sont évaluées sur une année de gestion, et le profil croix n'est pas immuable d'une année sur l'autre, particulièrement en cas de changement de corps.

DECLARATION LIMINAIRE DES ELUS CGT

Monsieur le Président,

Nous sommes convoqués ce jour pour la CAP des demandes de révision de l'évaluation.

Nous allons examiner 1 recours en catégorie A et 2 recours en catégorie B. Notons l'absence de recours pour la catégorie C.

Doit-on alors considérer que la majorité des agents est satisfaite de son évaluation ? N'est-ce pas plutôt que l'administration a réussi à mettre en place un système devenu inutile et qui, par sa lourdeur a également découragé un grand nombre de collègues de faire valoir leurs droits ?

Cette atteinte aux droits et garanties des agents se conjugue à un avenir très incertain au sein de notre Ministère, louant pourtant leur grande valeur et conscience professionnelle, mais qui dans les faits se traduit par une absence de reconnaissance de leur engagement.

Pourtant, s'il fallait ne retenir qu'une seule évidence au sortir de cette période de crise sanitaire, c'est que parmi les acteurs de la continuité de l'État et de la gestion de cette crise, les agents des finances publiques ont joué un rôle essentiel.

Cela ne fait que renforcer leur sentiment d'écœurement et de démotivation.

L'absence de dialogue, l'opacité et le cynisme de notre Direction Générale ne doivent pas se traduire au plan local par le mépris des doléances des agents dans ce contexte social des plus délicats.